

Chères et chers lecteurs

Ce dernier numéro spécial de fin de session parlementaire est tout particulièrement consacré aux Français de l'étranger. Vous trouverez donc les principales communications vous concernant.

Comme tous les ans à pareille époque - été oblige – INFOS Hebdo se met en vacances, cette année d'ailleurs deux semaines plus tard que d'habitude en raison de la session extraordinaire du Parlement. Il reprendra sa parution hebdomadaire habituelle début septembre et nous serons heureux de vous retrouver pour la rentrée...

En attendant, bonnes vacances à toutes et à tous !

La rédaction

MONDE

Syrie : La France va demander une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Déclaration du ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIUS. « *Puisque la France prend la présidence du Conseil de sécurité au 1^{er} août, nous allons donc demander avant la fin de cette semaine la réunion du Conseil de sécurité, probablement au niveau ministériel, à la fois pour essayer d'arrêter les massacres et préparer la transition politique* ». Laurent FABIUS estime qu'il faut avancer diplomatiquement même si un nouveau blocage à l'ONU est probable. Le dossier de la Syrie est bloqué par l'opposition de la Russie et la Chine. Le conflit a déjà fait près de 20.000 morts selon les ONG. L'armée syrienne et les forces de l'opposition s'affrontent à Alep, dans le quartier de Salaheddine. Les combats sont très violents et suscitent l'inquiétude de la communauté internationale.

Mali. La France n'enverra pas de troupes au sol en cas d'intervention militaire éventuelle sous l'égide des instances africaines, dans le nord du Mali. Laurent FABIUS l'a confirmé après une tournée éclair au Niger, au Burkina Faso, au Sénégal et au Tchad. Il s'agissait d'étudier les moyens de chasser les islamistes qui ont pris le contrôle de la moitié du Mali en profitant de la confusion qui a suivi le coup d'Etat militaire du 22 mars. « *Pour le moment, il faut d'abord qu'il y ait une solution politique* », a-t-il dit, estimant qu'il fallait attendre les résultats politiques du retour au Mali, la semaine dernière, du président Dioncounda TRAORE qui avait quitté Bamako en mai après avoir été agressé par des manifestants favorables aux putschistes.

Roumanie. 87 % d'électeurs qui se sont rendus aux urnes ont voté pour la destitution du chef de l'Etat selon un sondage. Mais le président roumain, Traian BASESCU, a survécu au référendum qui devait confirmer sa destitution. Le résultat devrait être invalidé par la Cour constitutionnelle en raison du taux de participation, 46 %, inférieur au seuil minimum de 50 % requis pour la validation du scrutin. Le président BASESCU, très impopulaire pour avoir soutenu des mesures d'austérité et par ailleurs accusé de népotisme, a été suspendu de ses fonctions il y a trois semaines par la majorité parlementaire du Premier ministre, Victor PONTA. La Cour constitutionnelle doit se prononcer sur la validité du scrutin cette semaine.

EUROPE

Crise espagnole. La zone euro est prête à agir selon le président de l'Eurogroupe. « *Nous agissons ensemble avec la BCE, sans toucher à son indépendance. Quand je dis "nous", il s'agit du fonds de sauvetage FESF, c'est-à-dire des 17 gouvernements* », a annoncé Jean-Claude JUNCKER. En clair, la zone euro se tient prête à activer pour la première fois son fonds de secours et lui permettre de racheter de la dette d'Etat sur les marchés. Le président de l'Eurogroupe précise qu'une décision sera prise d'ici quelques jours, à l'examen des marchés.

Les Allemands en majorité pour la sortie de la zone euro. Selon le sondage Emnid pour l'hebdomadaire Bild am Sonntag, 51 % des Allemands estiment que l'économie de la première puissance européenne serait dans une meilleure situation si elle ne faisait pas partie des 17 pays de la zone euro. 29 % pensent le contraire. Mais ils sont 71 % à demander que la Grèce sorte de la zone euro si elle ne tenait pas ses promesses.

En France, selon un sondage OpinionWay, 52 % des Français souhaiteraient que le nouveau Traité européen soit ratifié par référendum. Si ce devait être le cas, le Traité pourrait n'être adopté que de justesse.

AFRIQUE – AMÉRIQUE – ASIE

Militaires français tués en Guyane. L'enquête sur l'assassinat de deux militaires français, fin juin, lors d'une opération contre l'orpaillage clandestin en Guyane, s'est accélérée avec l'arrestation à Macapa de Manoel FERREIRA MOURA, dit « Manoelzinho », considéré comme le leader du groupe. Il a été arrêté après une fuite d'un mois dans la forêt amazonienne en compagnie d'un autre suspect, Ronaldo SILVA LIMA, et d'une femme qui n'était pas initialement recherchée, Marilene SANTOS FONSECA. Les deux hommes sont passés aux aveux, a affirmé l'unité d'élite brésilienne du bataillon des opérations spéciales (BOPE) qui a mené l'opération. Quatre autres suspects sont toujours recherchés.

Lutte contre l'évasion fiscale... Accord entre les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie. Il s'agit d'accord bilatéraux entre ces pays pour renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, en instituant un échange automatique d'informations sur les comptes des particuliers. Jusqu'à présent, les accords sur la fiscalité ne prévoyaient qu'un transfert d'informations « à la demande », nécessitant que le pays requérant soit déjà informé d'une possible évasion fiscale d'un de ses ressortissants. S'appuyant sur la loi américaine « Fatca » sur l'acquiescement des obligations fiscales relatives aux comptes à l'étranger, ces accords obligeront les banques à transmettre les informations sur les avoirs détenus par des ressortissants étrangers aux administrations fiscales des pays concernés.

POLITIQUE INTÉRIEURE

« La règle d'or ». Devoirs de vacances des Sages. Les membres du Conseil constitutionnel ont jusqu'au 13 août pour dire si le Traité européen du 2 mars dernier (signé par tous les Etats membres de l'Union européenne sauf le Royaume-Uni et la République Tchèque) est conforme à la Constitution.

S'ils jugent que certaines clauses sont contraires, le Traité ne pourra être ratifié qu'après une révision constitutionnelle. La jurisprudence du Conseil dit en effet que chaque fois qu'un accord « *porte atteinte aux conditions essentielles de la souveraineté nationale* », une révision préalable à l'adoption du Traité est requise. Cela nécessiterait une majorité des trois cinquièmes du Congrès (députés + sénateurs). Tous les partis de gauche réunis ne disposant pas de cette majorité, il faudrait un consensus avec la droite et le centre ou, du moins, trouver des voix « Jack LANG », en clair, des voix de l'opposition qui voteraient avec la majorité.

Selon certains constitutionnalistes, l'inscription explicite de la règle d'or dans la Constitution ne serait pas obligatoire et pourrait ne faire l'objet que d'une loi organique. Mais d'autres estiment le contraire...

PARLEMENT

Sénat

Loi de finances rectificative pour 2012. Tour de vis fiscal. 7,2 milliards d'euros d'impôts supplémentaires. Et gel supplémentaire de dépenses sur 1,5 milliard. Selon le gouvernement, ces mesures budgétaires sont destinées à permettre à la France de tenir son engagement de réduire le déficit public à 4,5 % du produit intérieur brut (PIB). Le déficit budgétaire pour 2012 est attendu à 81,1 milliards.

Le Sénat a adopté par 177 voix contre 166 le projet de loi de finances pour 2012 qui abroge plusieurs dispositions phares du quinquennat de Nicolas SARKOZY comme la « TVA sociale », le dispositif relatif aux heures supplémentaires ou bien encore l'allègement de l'ISF. La majorité de gauche a approuvé ce collectif budgétaire tandis que l'opposition de droite a voté contre après avoir mené bataille contre ces diverses mesures d'abrogation en particulier lors du débat sur la nouvelle taxe sur les biens immobiliers des non-résidents et la suppression de la prise en charge des frais de scolarité des enfants français des lycées à l'étranger (PEC).

Les principales mesures touchant les personnes

- **Heures supplémentaires.** Celles effectuées à compter du 1^{er} août ne seront plus défiscalisées. Entre 8 et 9 millions de salariés devraient être affectés pour une perte moyenne de pouvoir d'achat de 450 euros par an.
- **Patrimoine.** Les plus fortunés des Français, à partir de 1,3 million d'euros de patrimoine, devront acquitter une contribution exceptionnelle sur la fortune. Elle devrait rapporter 2,3 milliards à l'Etat. Elle vient s'ajouter à la cotisation ISF déjà due pour 2012.
- **Successions et donations.** L'abattement par héritier direct est ramené de 159.325 euros à 100.000 euros pour celles ouvertes à compter d'août. Le délai entre deux donations (ou succession) en franchise de droits est porté de 10 à 15 ans.
- **Stock-options et actions gratuites.** Augmentation des prélèvements sociaux de 8 % à 10 %.
- **Parachutes dorés.** Abaissement à 363.720 euros du seuil à partir duquel ils seront soumis à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution pour le redressement de la dette sociale (CRDS).
- **Taux de TVA** sur les livres et les spectacles vivants de nouveau à 5,5 %.
- **Aide médicale de l'Etat (AME)** pour les étrangers en situation irrégulière. Suppression du droit d'entrée de 30 euros instauré en 2011.

Les mesures spécifiques aux non-résidents et aux Français de l'étranger

- **Les revenus immobiliers perçus en France par les non-résidents seront soumis aux prélèvements sociaux.** Un débat animé s'est déroulé au Sénat. Malgré une levée de bouclier générale des membres de l'opposition tant au Sénat qu'à l'Assemblée, ces prélèvements sociaux sur les revenus des biens immobiliers ont été approuvés par les élus socialistes et leurs alliés. La nouvelle taxe se monte à 15,5 % (CSG : 8,2 %, CRDS : 0,5 %, Prélèvement social : 5,4 %, Financement du RSA : 1,1 %, Contribution additionnelle : 0,3 %) ; elle viendra s'ajouter aux impôts sur les loyers et sur les plus-values. Elle ne dispense pas des contributions sociales dans le pays d'accueil. Selon le ministre du budget, ces prélèvements sociaux s'apparentent à des impôts et ne donnent donc aucun droit à la sécurité sociale française ou à la carte vitale.
- **Suppression des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger.** Vif débat également entre d'une part, les élus des Français de l'étranger de l'opposition et, d'autre part, le ministre du budget et les représentants de la majorité.

Les protestations des élus de l'opposition, celles des parents d'élèves, en particulier la pétition lancée par Damien REGNARD, conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la 3^e circonscription des Etats-Unis, qui a déjà réuni 1.782 signatures contre la suppression de la PEC, n'ont pu empêcher cette décision qui va toucher des milliers de parents d'élèves à l'étranger et peut-être même certains lycées confrontés au manque de financement à la rentrée.

Plusieurs amendements - comme celui qui crée une taxe de 5 % sur la revente de chaînes de télévisions de la TNT attribuées gratuitement par le CSA, ou celui qui réduit de 26 à 21 les postes d'ambassadeurs itinérants - qui ont été adoptés par le Sénat risquent de tomber. Une commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat devrait mettre au point un texte qui sera soumis mardi aux députés et aux sénateurs pour adoption définitive.

L'opposition a d'ores et déjà annoncé qu'elle saisirait le Conseil constitutionnel sur plusieurs dispositions de ce collectif budgétaire. En particulier, en ce qui concerne les Français expatriés, sur l'article 25 (taxe sur les revenus des biens immobiliers) et sur l'article 30 (suppression de la PEC).

Pour plus d'information, voici les liens vers le compte-rendu intégral des débats du Sénat concernant ces mesures du Projet de loi de finances rectificative pour 2012 :

- Discussion générale sur le texte :

http://www.senat.fr/seances/s201207/s20120724/s20120724_mono.html#Niv1_SOM18

- Discussion sur l'article 25 (instauration de prélèvements sociaux de 15,5 % sur les loyers et les plus-values immobilières pour les non-résidents) :

- Discussion sur l'article 30 (suppression de la prise en charge (PEC) des frais de scolarité des lycéens français à l'étranger) :

http://www.senat.fr/seances/s201207/s20120727/s20120727_mono.html#par_2287

ÉCONOMIE - DÉFENSE

Pas de hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG). « *La hausse de la CSG ne fait pas partie du programme de la loi de finances initiale. Le budget 2013 n'envisage pas cette mesure-là* ». Déclaration du ministre délégué au Budget, Jérôme CAHUZAC. Le premier ministre, Jean-Marc AYRAULT, et le président François HOLLANDE n'avaient pas exclu une hausse de cet impôt prélevé en pourcentage sur tous les revenus, salaires, pensions de retraite, valeurs mobilières et produits immobiliers. L'opposition est vent debout contre la CSG qui vise, selon elle, les classes défavorisées et moyennes. Les sondages montrent que les Français y sont défavorables. Une hausse de 1 % de la CSG peut rapporter 11 milliards d'euros par an à l'Etat. La Cour des comptes estime qu'il faudra trouver 33 milliards d'euros de recettes nouvelles. La nouvelle majorité parlementaire a annulé la hausse du taux supérieur de TVA de 19,6 % à 21,2 %, un impôt à la consommation payé de manière uniforme quels que soient les revenus, votée par la précédente majorité et qui devait entrer en vigueur en octobre.

FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER & AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Suppression de la PEC. (Voir les détails dans la rubrique « Sénat »). Les parents qui bénéficiaient de la prise en charge devront donc s'acquitter à cette rentrée 2012 des frais de scolarité. Sauf à déposer dès à présent un dossier de demande de bourses scolaires mais sans garantie, les critères d'attribution n'ayant pas été révisés.

Hélène CONWAY-MOURET, Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, a écrit aux élus pour justifier la suppression de la prise en charge des frais de scolarité dans les classes de lycée. Voici un extrait de son message :

... « *Le dispositif mis en place par le précédent gouvernement était injuste à plusieurs titres et sa suppression, traduite dans le projet de loi de finances rectificatives pour 2012, correspond à un engagement présidentiel.*

Pour la rentrée de septembre prochain, des mesures d'accompagnement exceptionnelles des familles qui connaîtraient des difficultés sont mises en place. Ainsi des instructions très précises ont été adressées à nos postes consulaires afin qu'ils soient particulièrement vigilants et qu'ils examinent avec rigueur, au cas par cas et en relation avec l'AEFE, toutes les situations délicates. Les familles pourront donc, le cas échéant, déposer un dossier de bourse qui sera étudié en seconde commission locale des bourses. Il appartiendra à ces commissions de proposer l'attribution de quotités de bourses à ces familles, l'objectif étant d'éviter toute déscolarisation.

La suppression de la prise en charge constitue la première étape d'une réforme plus globale de l'aide à la scolarité pour permettre à davantage de familles d'accéder à l'aide à la scolarité, dans un souci d'équité. Ce projet de réforme fera l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, dont les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, et d'un dialogue approfondi avec les parlementaires. Vos propositions pourront être présentées dans ce cadre. ... »

Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères, a reçu les parlementaires représentant les Français de l'étranger. Trois sujets principaux ont été abordés :

- 1) **L'aide à la scolarité à l'étranger** : le Ministre a redit que la suppression de la PEC, en plus d'être une mesure de justice, était conçue par le Gouvernement comme la première étape d'une réforme globale des bourses. Il a réaffirmé qu'aucunes économies ne seraient réalisées sur les crédits de la PEC : ceux-ci resteront dans le programme et la mission.
- 2) **La réforme de l'AFE** : une réflexion sera lancée pour étudier, en concertation avec les parlementaires et les élus, leurs propositions sur l'évolution de l'Assemblée des Français de l'étranger. Les conclusions devront arriver suffisamment vite pour ne pas entrer en conflit avec le renouvellement de l'AFE de juin 2013 dans les circonscriptions d'Europe, d'Asie et du Levant.

- 3) **L'évolution du réseau consulaire** : le Ministre a rappelé que si le ministère des Affaires étrangères n'était pas exempt des efforts, il ne devait pas non plus être exclu des priorités fixées par le Président de la République que sont l'éducation et la sécurité. Le Ministre a demandé à ce que le budget du MAE traduise ces priorités.

L'AFE et les Etats-généraux de la démocratie territoriale. Les 12 sénateurs des Français de l'étranger ont demandé la mise à l'ordre du jour de l'AFE de cette initiative du Sénat. Les Etats-généraux se dérouleront à Paris les 4 et 5 octobre.

SANTÉ – SOCIÉTÉ

François FILLON s'est fracturé un pied dans un accident de scooter. L'ex-Premier ministre a fait une chute de scooter à Capri. Le scooter, en tombant, lui a écrasé le pied. Il a d'abord été soigné aux urgences de la petite île avant d'être transporté à la clinique romaine Villa Stuart, où il a été opéré. Il sera rapatrié en France dans les prochains jours. François FILLON, candidat déclaré à la présidence de son parti, l'UMP, pourrait voir la reprise de ses activités perturbée par cette blessure.

CULTURE – NOUVELLES TECHNOLOGIES

5000 films à visionner ou à télécharger gratuitement et légalement. Archive.org répertorie les plus grands chefs-d'œuvre du cinéma tombés dans le domaine public. En tout, près de 5.000 films sont mis à disposition, mais aussi des images ou des musiques, le tout, légalement. L'Internet Archive (IA) s'est donnée pour objectif de construire une incroyable bibliothèque numérique mondiale. Par sécurité, une copie de celle-ci a été effectuée à Alexandrie, clin d'œil à la plus célèbre bibliothèque du monde. En tout, la bibliothèque numérique représente 8 petabytes de données stockées, soit plus de 500.000 vidéos, 1.000.000 enregistrements audio, 3.000.000 livres et 36.000 logiciels...

CARNET

Sports

Aux J.O. de Londres, 4 nageurs Français sont entrés dans la légende. Amaury LEVEAUX, Fabien GILOT, Clément LEFERT et Yannick AGNEL ont remporté la médaille d'or du 4 X 100 mètres nage libre. Une médaille « promise » à l'Australie par tous les spécialistes. Yannick AGNEL a terminé la course en 46''74. Quelques minutes auparavant, il s'était qualifié pour la finale du 200 mètres ... Après les Etats-Unis, l'Australie et l'Afrique du Sud, la France est la quatrième nation à remporter le titre olympique.

Et une nageuse en or pour la France... Camille MUFAT a établi un nouveau record olympique avec un chrono de 4'01"45. Elle est parmi les favorites du 200 mètres de mardi.

Pan dans le mille pour Céline GOBERVILLE. La jeune picarde, fille de carabinier, a décroché la première médaille de l'équipe de France à Londres, avec l'argent, au tir à dix mètres.

En revanche, Laura FLESSEL, porte-drapeau de la délégation française aux Jeux olympiques, s'est inclinée en huitièmes de finale du tournoi d'épée face à la Roumaine Simona GHERMAN, une défaite précoce qui met un terme à la carrière de l'escrimeuse âgée de 40 ans.

Nominations

Commission chargée de l'élaboration du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale :

Président : Jean-Marie GUEHENNO.

Rapporteur général : Jacques TOURNIER.

Représentants de l'Assemblée nationale : Patricia ADAM, du Sénat: Jean-Louis CARRERE, du ministère des Affaires étrangères: Pierre SELLAL, du ministère de la Défense: Jean-Claude MALLET. (Ndlr : deux parlementaires de chaque Assemblée seront nommés ultérieurement. Pour le Sénat ce devrait être : Daniel REINER (PS) et Jacques GAUTIER (UMP)).

Antoine GOBELET, conseiller affaires économiques au cabinet du ministre des Affaires européennes.

INFOS Hebdo. Copyright : Robert del PICCHIA. **Editeur :** le sénateur Robert del PICCHIA, avec Olivia RICHARD et Laurence de SAINT SERNIN. **Clause de non responsabilité :** l'Editeur s'efforce de diffuser des informations équilibrées, exactes et à jour mais sans garantie. Les informations contenues dans *INFOS Hebdo* ne sont données qu'à titre indicatif. La responsabilité ne peut être engagée sur la seule base des informations dispensées dans cette publication. **Tél.:** +33 1 42 34 26 87. **Fax:** +33 1 42 34 42 08. **Mail:** r.delpicchia@senat.fr